

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

CABINET DU MINISTRE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work - Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

MINISTER'S OFFICE

**DAILY PRESS BRIEFING
OF THE MINISTER OF PUBLIC HEALTH**

COVID-19

Public Health Emergency Operations Centre

Yaounde, 04 July 2020

Media Professionals;

On behalf of the Minister of Public Health, **Dr. MANAOUDA Malachie**, I would like to welcome you at the Public Health Emergency Operations Coordination Centre for our daily press briefing on the evolution of COVID-19 pandemic in Cameroon.

This encounter gives me the opportunity to talk about a public health issue related to COVID-19.

Ladies and Gentlemen,

Allow me this evening to talk about the major threat that COVID-19 poses to the nutritional status of our children, especially the under-fives.

In an already deteriorated context with multiple underlying vulnerabilities such as:

- widespread food insecurity in households due to the economic insecurity of the pandemic;
- severe acute malnutrition rates reaching alarming levels in the Far North and North Regions;
- An increased incidence of childhood diseases (three thousand (3000) new cases of measles identified in eight (8) of the ten (10) Regions) due to the cessation of immunization.
- The health system that have been weakened by the great strain caused by this pandemic to the detriment of other childhood and maternal diseases

Mesdames et Messieurs,

Concernant l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE), plus que jamais donc, dans ce contexte de COVID 19, Il est important de se rappeler que :

1. Les mères des enfants de 0 à 6 mois doivent continuer de pratiquer l'allaitement maternel exclusif en contexte de COVID-19, sauf en cas d'avis médical contraire (ex : isolement strict de la mère...).
2. Les enfants dont les mères sont des cas suspects ou confirmés (avec ou sans symptômes) d'infection à la COVID-19, doivent être nourris selon les recommandations standards, tout en appliquant les mesures de protection et d'hygiène appropriées,
3. Il est recommandé de continuer la pratique le contact peau-à-peau entre la mère et l'enfant, de laisser l'enfant avec sa mère nuit et jour, notamment juste après sa naissance et au cours de l'initiation à l'allaitement, quel que soit le statut COVID-19

(cas probable ou cas confirmé) tout en poursuivant les mesures de protection et d'hygiène appropriées,

4. Dans le cas où la mère ne peut s'occuper de son enfant et/ou poursuivre l'allaitement en raison d'une forme sévère de COVID-19 ou de toute autre complication, il est recommandé d'encourager et d'aider la mère à exprimer son lait en s'assurant que les mains et ustensiles soient bien propres et en respectant les mesures d'hygiène appropriées,
5. Si l'enfant est un cas probable ou confirmé de COVID-19, il est recommandé de poursuivre l'allaitement (dans ce cas, la méthode de l'expression est particulièrement utile) et /ou l'alimentation de complément.
6. L'ensemble des pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant doivent être poursuivies et maintenues en temps d'épidémie :

Pour toute information utile sur le COVID-19, notre centre d'appel répond au numéro vert 1510.

Mesdames et Messieurs,

Restons tous mobilisés et engagés dans la lutte contre le COVID-19 et persévérons dans l'observance des mesures barrières édictées par le Gouvernement, à savoir :

- **Se laver régulièrement les mains avec de l'eau propre coulante et du savon ou utiliser une solution hydro-alcoolique;**
- **Se couvrir le nez et la bouche avec un mouchoir jetable lorsqu'on tousse ou éternue, ou utiliser le pli du coude ;**
- **Éviter tout contact étroit avec toute personne présentant des symptômes de la grippe ;**
- **Maintenir une distanciation physique d'au moins 1,5 mètre;**
- **Surtout, Restez chez vous autant que possible et ne sortez qu'en cas de nécessité. Et si vous vous rendez dans un lieu public, portez un masque.**

Protégeons-nous ! Protégeons les autres !

Je vous remercie pour votre aimable attention.